Quarante-quatrième année. — N° 183 (EDITION DU SOIR) DIMANCHE 2 JUILLET 1899

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lerouge, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

LE DÉBARQUEMENT DE DREYFUS — SON ARRIVÉE A RENNES

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

L'ARRIVÉE DU « SFAX »
A QUIBERON
Le débarquement de Dreyfus
SON ARRIVÉE A RENNES
A la prison militaire

Paris, 8 heures 30. — L'ex-prisonnier de l'Ile du Diable est enfin débarqué et emprisonné à Rennes.

Comme il fallait s'y attendre, le gouvernement avait pris les mesures les plus secrètes pour dépister les flots de reporters, postés sur les divers coins de la côte bretonne, pour ne pas rater l'événement qui était plus sensationnel pour eux, que pour le public.

Ces dispositions ont eu leur plein effet, c'est-à-dire que deux reporters de *La Patrie* ont seuls pu assister au débarquement de Dreyfus, et à son départ pour Rennes.

On trouvera plus loin, leur récit joint aux nombreux détails recueillis ensuite et parvenus à Paris depuis huit heures du matin.

La *Patrie* a fait paraître, à onze heures, une édition spéciale, qui a eu un grand succès, basé sur la seule curiosité aiguisée, depuis trois ou quatre jours, par les incertitudes sur la date d'arrivée.

Le débarquement a eu lieu dans la presqu'île de Quiberon. Le *Sfax* ne louvoyait pas derrière l'île d'Ouessant, mais sur les ordres qu'il avait reçu aux Açores, il s'est dirigé directement sur Lorient, puis sur Quiberon.

Voici les dépêches dans l'ordre où elles nous sont parvenues :

Le « Sfax » à Quiberon

Quiberon, 1er juillet, 8 heures du matin. — Dreyfus a été débarqué ici cette nuit, dans les conditions suivantes :

Le *Sfax*, précédé de 45 minutes par le *Caldan*, est arrivé à Port-Haliguen, près de Quiberon, à 9 heures 20, par un temps épouvantable.

On sait que Quiberon est à cheval sur deux ports : Port-Maria et Port-Haliguen, distant de quatre kilomètres environ.

Port-Haliguen est à l'est dans la baie. Ce petit port de cabotteurs entre deux jetées, est fréquenté par des bâtiments de guerre qui y trouvent de grandes facilités pour leurs exercices ; il est très spacieux.

Port-Haliguen est un hameau de la commune de Quiberon, dont il est distant de deux kilomètres environ.

Dans l'après-midi de dimanche, vers trois heures, une chaloupe à vapeur était venue inopinément dans ce port et des officiers avaient opéré des sondages à l'entrée.

On sait maintenant leur mission, qu'ils avaient su tenir absolument secrète.

M. Henri Ceard qui possède une campagne à Port-Haliguen, dont les fenêtres ont vue sur la mer, était rentré hier à Paris, ne comptant plus que Dreyfus débarquerait en cet endroit.

Le *Caldan* est un aviso stationnaire, sorti dans la nuit de mercredi à jeudi du port de Lorient; bien que sa sortie ait été remarquée, on ignorait qu'elle était exactement sa mission.

Avant le débarquement

De 9 heures 1/2 à 1 heure 1/2 du matin, on aperçut les feux du *Caldan*, croisant au large, et ceux du *Sfax*, mais les deux navires semblaient ne pouvoir s'aborder.

Sur l'estacade se trouvaient MM. Viguié, Hannion, commissaire de police à Paris, des gendarmes et des inspecteurs de police. Le temps était très mauvais, et on estimait qu'il y avait danger à mettre une embarcation à la mer.

Le maître du port prévint les autorités, qu'à cause du temps, il serait difficile de mettre les embarcations à la mer. Malgré cela, à 1 heure et demie, une baleinière conduite par dix rameurs, sous les ordres d'un officier de marine, et ayant à bord MM. Viguié et Hennion, se détachait du stationnaire et abordait le *Sfax*, en face de Port-Haliguen.

Après les formalités de remise du prisonnier, par les autorités du bord aux autorités administratives, on fit embarquer Dreyfus dans la baleinière, qui, aussitôt, regagna la côte.

Le débarquement

Sur la côte, où quelques instants après abordait l'embarcation, se trouvaient une compagnie du 116e d'infanterie, sous les ordres du capitaine Sauge, quelques gendarmes et le commandant de gendarmerie Godon.

M. Massard, directeur de la *Patrie*, raconte ainsi l'opération du débarquement aux personnes venues auprès de lui pour se renseigner :

» Nous étions là, Bonnier et moi, quand la baleinière aborda ; il y avait plusieurs agents de la sûreté qui nous prièrent de reculer de quelques pas.

» Un matelot descendit le premier, puis un individu en civil, puis un autre. Le premier était, nous l'avons su plus tard, le commandant Prost, qui accompagne Dreyfus depuis Cayenne ; le second était Dreyfus.

» Beaunier dirigea les flots lumineux de la lanterne sourde qu'il avait apportée de Paris, vers les voyageurs.

» Alors nous aperçûmes Dreyfus distinctement, les cheveux sont tout gris, la barbe rousse ; le prisonnier qui paraît d'assez bonne mine, porte un complet bleu, un chapeau mou et un pardessus gris. »

Le débarquement de Dreyfus à Quiberon a passé presqu'inaperçu.

Dans la soirée, de neuf heures à minuit, beaucoup de Quiberonnais, en présence du mouvement insolite du port, étaient venus sur les quais, mais la mer était grosse, et comme ils ne voyaient rien venir, ils s'étaient dispersés et, à une heure du matin, il ne restait plus que les personnes connaissant le retour du déporté.

L'abordage a été si pénible qu'il en est résulté un retard de quatre heures.

A une heure, un landau à deux chevaux était amené près du port.

Le capitaine de gendarmerie Godon et M. Viguié, chef de la sûreté, qui doit prendre livraison du prisonnier, s'avance vers la voiture et jette un dernier coup d'œil sur l'attelage amené d'Auray par les agents de la sûreté.

Aussitôt débarqué, Dreyfus est confié aux soins du commandant Godon, d'un capitaine du génie de Lorient, d'un maréchal-des-logis et d'un brigadier de gendarmerie.

Remise du prisonnier est aussitôt faite à M. Viguié, directeur de la Sûreté.

Dreyfus, après un moment de repos, prenait immédiatement place dans le landau qui l'attendait.

Dans la même voiture s'installaient trois agents de la Sûreté; elle était escortée d'un détachement de gendarmes sous les ordres du commandant Godon.

La voiture est partie au grand trot et parcourut, en dix minutes à peine, les deux kilomètres qui séparent le port de la gare.

Les rues de Quiberon qui, pendant toute la journée, avaient présenté une grande animation, étaient absolument désertes, au moment du passage de Dreyfus.

A la gare, le service d'ordre était assuré par une compagnie du 116e de ligne.

A la gare de Quiberon

La voiture où a pris place Dreyfus arrive à la gare en cinq minutes. Les abords sont gardés militairement.

M. Baumier, rédacteur à la *Patrie*, que les agents, dans la nuit, prennent pour un de leurs collègues, peut cependant aller jusqu'au quai et assister au départ.

Dreyfus a le col de son pardessus relevé ; il ouvre lui-même, sans prononcer une parole, la portière de son compartiment.

Le directeur de la sûreté lui offre de prendre quelque chose ; il refuse.

Le capitaine de gendarmerie prend place dans le wagon avec Dreyfus, suivi du commandant de l'escorte.

Dans un deuxième wagon se trouvent un maréchal-des-logis de gendarmerie, un brigadier, huit gendarmes et quatre inspecteurs de police.

L'ARRIVÉE A RENNES

A Rennes, la ville qui avait été très animée hier, était complètement déserte au moment du passage de Dreyfus.

Le train stoppe à trois kilomètres de Rennes, au passage à niveau de la Rablais, chemin vicinal n° 6, sur la commune de Saint-Jacques de la Lande.

Le passage à niveau est gardé par le garde-barrière Picquard. La barrière droite était fermée.

Deux voitures et huit gendarmes attendaient. Le débarquement a duré à peine deux minutes.

Dans le premier landau, attelé de deux chevaux prennent place, le capitaine de gendarmerie et Dreyfus. Un brigadier s'assied sur le siège, à côté du cocher.

Dans la seconde voiture prennent place, MM. Durot, Viguié et Hennion, et trois inspecteurs de la sûreté.

Au départ, quatre gendarmes escortent les landaus qui filent rapidement.

A Rennes, malgré l'heure matinale, 40 ou 50 personnes se trouvent sur le passage de Dreyfus.

A la prison militaire

Dès que les véhicules ont pénétré dans la prison militaire, les gendarmes font demi-tour et barrent la rue. Aucune manifestation ne s'est produite.

L'attitude de Dreyfus est très calme ; il est vêtu d'un complet beige, d'un pardessus gris fer, et coiffé d'un chapeau de feutre noir. Il ne semble nullement fatigué de son voyage.

Durant tout le parcours, Dreyfus n'a pas soufflé mot.

LE DOSSIER DE L'« AFFAIRE »

De M. Quesnay de Beaurepaire dans l'*Echo de Paris* :

« Sans commettre la faute de confier mes secrets et mes projets à des ennemis dépourvus de bonne foi, je fais ici ma déclaration solennelle : j'ai recueilli — par des confidences d'une valeur morale indiscutable — j'ai recueilli des preuves de plus d'un genre qui, jointes aux documents du dossier, établissent de façon indiscutable que Dreyfus est un traître.

» *Le devoir de l'accusation, le devoir du gouvernement* est de s'en emparer, de les contrôler et de les produire comme élément de discussion. Si les dépositaires de l'autorité s'opiniâtrent jusqu'à la fin dans leur refus d'examen, il sera bien établi, devant toute la France, que le gouvernement du jour avait mérité son surnom de Ministère de l'Acquittement, et qu'il a soustrait aux juges les preuves de culpabilité pour faire innocenter un individu coupable du plus grand des crimes. Oui, voilà ce qu'a bon droit dira le pays, dont nul au monde ne revise les arrêts !

» *J'ajoute que les membres du conseil toucheront du doigt* l'odieuse intrigue, car aucun de ceux qui l'ont ourdie ne m'empêchera de faire parvenir à chaque juge, le jour des débats, cette démonstration du crime que j'ai vainement offerte à l'officier du ministère public.

» Je tiens à le répéter hautement : je n'ai pas fait d'enquête, je n'en avais pas le droit. Les témoins sont venus à moi, *spontanément*, parce que la chambre criminelle, lors du semblant d'instruction, les avait négligés ou écartés. J'ai recueilli et réuni les plaintes des honnêtes gens indignés ; témoin des témoins, je me suis porté plaignant au nom d'eux tous. »

En outre, M. Quesnay de Beaurepaire annonce qu'il a reçu du commandant Carrière, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre de Rennes, la communication suivante :

« Rennes, le 28 juin 1899. — Monsieur, en réponse à votre lettre du 18 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je me suis imposé la règle inflexible de ne recevoir personne. Je ne puis, dès lors, faire en votre faveur l'exception que vous me demandez, et le voyage que vous vous proposez de faire à Rennes serait sans objet. Veuillez agréer, etc. » CARRIÈRE. »

UNE INTERPELLATION

L'affichage de la « Libre Parole ». — Le discours de M. Viviani. — Arrêtés des préfets. — Jurisprudence établie

Paris, 1er juillet. — M. Cunéo d'Ornano a avisé hier le président du conseil, ministre de l'intérieur, de son intention de lui adresser une interpellation au sujet d'arrêtés pris par certains préfets et interdisant l'affichage de placards injurieux contre les pouvoirs publics. L'honorable député de la Charente a fourni à cet égard les explications suivantes :

— J'interpelle, en effet. Le président du conseil vient même de me dire qu'il me priait d'attendre à lundi, mais que ce jour-là, il accepterait mon interpellation, ou ma question, car ce sera peut-être une question très simple.

« Il s'agit des arrêtés que certains préfets viennent de prendre interdisant l'affichage de l'ordre du jour de blâme voté par la Chambre des députés contre M. Loubet, le 30 mars 1898, au sujet du Panthéon.

» Vous savez que la *Libre Parole* a fait réimprimer cet ordre du jour de blâme, qui avait déjà été officiellement affiché avec le discours de M. Viviani. Mais, cette fois, l'affichage ne plaît plus, et les préfets l'interdisent par des arrêtés qui sont illégaux.

— Illégaux ?

— Oui, ces arrêtés sont illégaux, depuis la loi du 29 juillet 1881, qui a établi la liberté absolue de l'affichage : par suite, aucune mesure préventive, de nature à restreindre cette liberté, ne peut plus être prise sous forme d'arrêtés ou de règlements.

» Si le ministre désavoue ses préfets, en ce cas je n'ai plus rien à dire : mais je suis d'autant plus sûr de mon affaire que j'ai personnellement contribué à fixer la jurisprudence. Vous n'avez pas oublié le Manifeste du prince Napoléon en 1883 ? Le préfet de la Charente, M. Rivaud, prit un arrêté interdisant cet affichage. J'ai affiché quand même ; on me condamna en première instance, mais je triomphai en cassation : l'arrêt est du 10 janvier 1885. Bien plus, je fis attaquer l'arrêté préfectoral par mon afficheur Fonteneau devant la juridiction administrative; et le Conseil d'Etat annula, par arrêt du 2 avril 1886, l'arrêté du préfet Rivaud. »

Et maintenant, attendons lundi.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Nous trouvons dans l'Officiel de samedi la loi relative à la résiliation des polices d'assurances souscrites par les chefs d'entreprises soumis à l'application du 9 avril 1898 sur les accidents. En voici le texte :

« *Article unique.* — Pendant une période d'un an à partir du jour de la promulgation de la présente loi, les polices d'assurances — accidents concernant les industries prévues à l'article 1er de la loi du 9 avril 1898, et antérieures à cette loi — pourront être dénoncées par l'assureur ou par l'assuré au moyen d'une déclaration au siège social ou chez l'agent local dont il sera donné récépissé, soit par acte extrajudiciaire.

» Les polices non dénoncées dans ce délai seront régies par le droit commun. »

LA SANTÉ DE M. KRANTZ

Paris, 1er juillet. — Rencontré, hier, rue Saint-Dominique, à sa première sortie, M. Krantz, ancien ministre de la guerre.

M. Krantz a déclaré que, bien que se sentant remis de l'indisposition qui l'a atteint avec toute sa famille, il se trouvait encore très fatigué et éprouvait le besoin de prendre beaucoup de repos.

La famille de l'ancien ministre de la Guerre, bien que tout danger soit maintenant écarté, a été aussi très frappée par l'incident que l'on sait.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Résolutions de la commission parlementaire La liberté maintenue

Paris, 1er juillet. — La commission spéciale de la Chambre, que préside M. Ribot, a définitivement arrêté, hier, ses résolutions, qu'elle avait précédemment communiquées au gouvernement, avec lequel elle s'était mise d'accord.

Tout d'abord, la grande majorité de la commission, acquise au maintien de la liberté de l'enseignement, a, par 15 voix contre 5, repoussé les propositions de M. Levraud et Rabier, tendant à l'abrogation de la loi de 1850, dite loi Falloux.

En second lieu, elle a, à l'unanimité, constaté que le droit de l'Etat de contrôler les établissements libres d'enseignement secondaire était absolu, et qu'il résultait des travaux préparatoires de la loi de 1850 que ce droit ne s'arrêtait pas à l'examen des locaux, mais que les inspecteurs de l'Etat avaient également celui de pénétrer dans les classes, d'assister aux cours, d'interroger les élèves et de se faire remettre leurs cahiers, leurs compositions et les livres servant à leurs études.

Elle a donc proclamé que les inspecteurs de l'Etat avaient les droits les plus étendus, sauf celui d'appliquer des sanctions hors les cas où l'enseignement serait reconnu contraire à la morale et à la Constitution; avec la même unanimité, elle a résolu qu'il y avait lieu de rappeler l'existence de ces droits incontestés, et qu'on a eu le tort, selon elle, de laisser tomber en désuétude.

Enfin, en ce qui touche la question des grades à imposer aux professeurs de l'enseignement secondaire libre, elle a décidé d'exiger d'eux le minimum de ce qui est demandé dans les établissements de l'Etat, c'est-à-dire le grade de bachelier, comme pour les collèges communaux.

C'est M. Aynard qui a été — par 16 voix contre 6 à M. Gustave Isamberl et 1 à M. Sauzet — chargé de rédiger le rapport sur ces trois points importants.

Rapporteurs spéciaux

La commission a également statué sur diverses questions techniques, qu'elle avait mises à l'étude, et a désigné, pour chacune d'elles, les différents rapporteurs spéciaux que voici :

M. Raiberti : régime des lycées ; M. Ermant : régime des collèges ; M. Aynard : langues vivantes et dessin ; M. Gervais : exercices physiques ; M. Guéneau : agrégation ; M. Perreau : baccalauréat ; M. Couyba : plan d'études; M. Emile Dubois : hygiène et service médical ; M. Massé : bourses.

Seule a été réservée la question de préparation aux grandes écoles de l'Etat, au sujet de laquelle M. Sauzet a saisi la commission d'une proposition dont nous avons fait connaître l'économie il y a quelques jours; bornons-nous à rappeler que le député de l'Ardèche préconise la création d'écoles préparatoires régionales dont seraient tenus de suivre les cours les jeunes gens se destinant aux grandes écoles de l'Etat.

Une introduction de M. Ribot

Les différents rapports de la commission seront précédés d'une introduction et d'une synthèse qui seront rédigées par M. Ribot, son président.

La débâcle du Spiritisme

Il leur en arrive une bien bonne — ou plutôt une bien mauvaise — aux adeptes d'Allan Kardan ! dit la *Libre Parole* :

« Camille Flammarion, un des plus illustres des leurs, un de ceux dont on opposait le nom aux détracteurs qui prétendaient que le spiritisme était une doctrine adéquate tout au plus à la mentalité des portières — Camille Flammarion les lâche !

» Toutes mes expériences, écrit-il à la suite d'une longue étude très documentée, pour constater l'identité d'un esprit, ont échoué. »

» Et l'aveu est d'autant plus accablant pour le Spiritisme, que Camille Flammarion, médium lui-même, ancien compagnon d'Allan Kardec, a publié jadis un livre, *La Genèse*, qu'il disait lui avoir été dicté par l'esprit de Galilée !

» Aujourd'hui ses yeux se sont dessillés, Galilée n'était pour rien dans la collaboration.

» Ce n'est pas un esprit étranger qui est venu dicter ce livre. C'est M. Camille Flammarion lui-même qui, dédoublé à son insu, a tout écrit.

» De même les fameux dessins de Victorien Sardou : de même les poésies dictées par la table de l'exilé de Jersey : de même les célèbres mélodies d'Eugène Nus !

» Sardou, Hugo, Eugène Nus ont été les dupes de leurs illusions. La table leur a parlé dans leur langue, avec leurs idées, dans les limites de leur savoir, selon leurs opinions ou leurs croyances, discutant au besoin avec eux, comme ils le faisaient eux-mêmes. Dessins, poésies, mélodies, n'ont été que le reflet, immédiat ou éloigné, précis ou vague, de leurs sentiments ou de leurs pensées....

» Les journaux spirites sont fous de rage. Ils comparent déjà cette affaire à l'affaire Dreyfus. Vous verrez qu'ils finiront par soutenir que Camille Flammarion est payé par les Jésuites, et comme ils le feront dire aux tables. Ils le croiront ! » GASTON MERY. »

La condamnation d'une empoisonneuse en Angleterre

Londres, 1er juillet. — Les journaux annoncent que la femme Anseele, accusée d'avoir tué sa sœur, internée dans un hospice d'aliénés, en lui envoyant un gâteau empoisonné, a été condamnée à mort par la cour d'assises de Hertford.

A LA HAYE
Où en sont les travaux de la Conférence

L'accouchement ou l'avortement. — Etat des travaux dans les trois sections. — Le rôle de l'Allemagne. — Le discours secret du colonel allemand Schwarzhoff. — Arbitrage obligatoire... ou illusoire.

L'envoyé spécial de l'*Eclair* à La Haye, M. Jean de Bonnefon, lui adresse la lettre suivante :

« La Haye, 29 juin 1899. — Celui-là seul qui sonde les reins et les cœurs pourrait dire à quel mobile obéit l'Allemagne et quel but elle poursuit dans la conférence de la paix. Mais il importe de noter que si l'œuvre échoue, l'échec sera dû à la puissance germanique. Cette semaine, la pointe du casque prussien, *cette terrible pointe*, s'est détachée pour faire flèche. Arme meilleure que celle du Parthe lancée en fuyant, car celle-ci est lancée au retour de Prusse !

» On sait que les délégués d'Allemagne ont fait le voyage de Berlin. Ils sont revenus avec la réponse officielle et plaisante « qu'ils n'avaient pas su trouver l'empereur ». La vérité reste qu'ils ont trouvé des instructions précises et qu'ils les suivent implacablement. Pendant les premières semaines, ils avaient reçu l'ordre de s'abstenir. Ils espéraient que les autres puissances *suffiraient à un échec et que la Conférence* resterait un acte de courtoisie stérile, un grand coup de chapeau sans autre suite fait par l'Europe en réponse au salut fraternel de l'empereur russe.

» Les événements ont trompé ces espérances ; tous les pays ont envoyé des délégués sincères et laborieux, qui ont voulu mettre le grand projet du czar dans sa vraie lumière, dans la rectitude du même dessin, dans la clarté du même coloris. A l'abstention, l'Allemagne doit alors substituer l'obstruction et elle ne trouve pour la seconder que l'Italie, dont le représentant sautille de réticences en réticences. Le comte Nigra montre ce besoin de duplicité qu'ont les faibles ou les affaiblis. Il présente des projets carnavalesques pour les faire échouer et se démène avec ce besoin d'action qu'ont les êtres enfants, ou redevenus enfants.

» Il fait cent petits pas sur le parquet ciré pour montrer qu'il marche, et s'essaye à tomber avec grâce au moment où il fixera l'attention. L'Allemagne, plus forte, est plus franche. M. de Munster n'est pas un grand homme, mais il est fait d'une forte rognure, la rognure de Bismarck, et il sait aujourd'hui, par ordre, dresser sa personne et celles de ses auxiliaires, comme d'inconscients rochers placés au milieu des délibérations, pour briser et faire échouer les efforts.

» A la première commission, celle du désarmement, le succès de l'Allemagne est complet. Le décès a été déclaré lundi; l'enterrement se fera cette semaine en assemblée plénière. M. le colonel Schwarzhoff a été le bourreau, il sera le fossoyeur.

» Lundi dernier, il a prononcé subitement un discours d'une telle allure, d'une forme si brutale que lui-même n'a pas osé en demander l'impression, que jamais il ne sera publié et que la presse n'en a pas eu communication. Cette improvisation avait été rapportée toute écrite de Berlin; elle se résume en quelques phrases dont l'authenticité reste absolue :

« — La question d'armement et de désarmement est nationale, non internationale. L'Allemagne ne permettra à » personne de se mêler à ses affaires ou de limiter les progrès d'une armée dont Dieu bénit les efforts. Les armements sont peut-être des charges au-dessus des forces de » certains pays ; mais dans l'Empire des Hohenzollern, ces » armements sont en proportion régulière avec les progrès » de la nation. Ce n'est pas un gouffre où tombe la fortune » publique ; c'est un canal par où s'écoule le trop plein des » revenus nationaux. Ni pour cinq ans, ni pour une heure » l'Empire n'acceptera d'arrêter un mouvement qui est » l'exacte mesure de sa force et de sa prospérité. »

Après des paroles ainsi prononcées, après cet abandon d'une grande puissance, la commission n'avait plus qu'à disparaître. Elle laissera de ses courtes délibérations un souvenir, *ex-voto de bonne volonté* posé au pied du trône de Russie : conformément aux articles 2, 3 et 4 de la circulaire Mouraview les balles à épanouissement demeurent interdites. Pendant cinq ans, il sera également contraire au droit de lancer des explosifs du haut des ballons.

Ainsi, par la volonté allemande, le travail de la première commission, qui aurait pu être un bronze splendide, ne sera coulé qu'en cire et ira se fondre dans l'histoire avec les autres médaillons de cire jaunie. Les peuples seuls garderont en leur mémoire qu'un souverain, dont le pouvoir est sans contrôle, a tourné vers eux sa pensée dans un mouvement de géniale bonté et que cet homme — empereur — n'a pas été entendu.

ATTAQUE
contre les Européens à Mong-tsé (Chine)
Grave situation

Pékin, 1er juillet. — Le consul de France à Mong-tsé vient de faire connaître que la situation de la ville est toujours la même. Les Européens, au nombre de 38, et bien armés, se sont réfugiés chez le tao-taï après le siège du consulat. Le toa-taï répond de leur sécurité. La population de Mong-tsé ne se montre pas hostile. Le consulat est gardé par des troupes chinoises qui ont repoussé une nouvelle attaque.

M. Guillemotot et M. Wiard, avec le personnel de la mission technique, se trouvent toujours à Yun-Nan-Fou. On ne signale de ce côté aucun incident.

UN CONSEIL MUNICIPAL
composé en partie de femmes

Les habitants de la petite ville de Beattie, dans le Kansas septentrional, écœurés par la corruption de la municipalité, viennent de mettre le gouvernement municipal dans la main des femmes. Mme Totten, femme d'un riche négociant, a été élue maresse. Le secrétaire de la mairie et la majeure partie des nouveaux conseillers appartiennent également au beau sexe. Tout le personnel de l'administration municipale, la police comprise, a été changé et remplacé en grande partie par des femmes.

LA SITUATION EN BELGIQUE
Une proposition de referendum

Bruxelles, 1er juillet. — MM. Georges Lorand, Vandervelde, Léon Defuisseaux, Journez, Bertrand, Magnette et Gillard, ont déposé à la Chambre la proposition de loi suivante :

« *Article premier.* — Les citoyens inscrits sur les listes électorales seront appelés, par arrêté royal, au cours de la présente année, pour émettre leur avis sur les deux questions suivantes :

» 1° *a)* Etes-vous d'avis qu'il y a lieu d'établir le suffrage universel pur et simple ?

» *b)* Etes-vous d'avis, au contraire, qu'il y a lieu de maintenir le vote plural ?

» 2° *a)* Etes-vous d'avis qu'il y a lieu de réformer la loi électorale suivant le principe du projet déposé par le gouvernement ?

» *b)* Etes-vous d'avis, au contraire, qu'il y a lieu de la réformer suivant le principe de la R. P. intégrale appliquée à tout le pays ?

» *c)* Ou suivant le principe du scrutin uninominal ?

» *d)* Ou suivant le principe du fractionnement des grands arrondissements ?

» *e)* Ou de maintenir le *statu quo* ?

» *f)* Ou bien êtes-vous d'avis que c'est seulement après l'établissement du suffrage universel pur et simple qu'il y aura lieu de régler le mode de votation ?

» Art. 2. — Un arrêté royal réglera l'exécution de la présente loi en s'inspirant des règles en vigueur sur le mode de votation.

» Art. 3. — Cette arrêté indiquera le signe par lequel chaque citoyen pourra répondre affirmativement à côté de celle des réponses à chacune des deux questions qui aura ses préférences.

« Art. 4. — Les frais de l'enquête seront supportés par l'Etat.

» Art. 5. — Le gouvernement transmettra le résultat de la votation populaire au Roi, au Sénat et à la Chambre des représentants.

» Cette votation aura la valeur d'une pétition adressée au pouvoir législatif. »

Le Roi serait intervenu

Bruxelles, 1er juillet. — Le bruit court que la solution intervenue, dans la séance de la Chambre d'hier, aurait été imposée par le Roi, dans une entrevue avec ses ministres.

Ce que veulent les gauches

Bruxelles, 1er juillet. — On dit que M. Théodor se disposerait à présenter au projet du gouvernement un amendement tendant à l'application de la représentation proportionnelle pure et simple.

M. Furnémont proposerait alors également, au nom de toute la gauche libérale et socialiste, l'application du suffrage universel pur et simple.

C'est à la condition formelle que le gouvernement accepte la représentation proportionnelle et le suffrage universel que l'opposition ferait la paix. — sinon ce sera la guerre, comme l'a déclaré M. Vandervelde vendredi soir.

UNE BAGARRE EPOUVANTABLE
EN BELGIQUE

Trois jeunes gens frappés mortellement à coups de couteau

Roulers, 1er juillet. — Une bagarre effroyable a éclaté hier à Ruysselede, près de Roulers.

Une bande de jeunes gens de la commune et des environs qui se trouvaient dans une salle de danse de l'endroit, en sont venus aux mains, on ne sait encore au juste pourquoi, et le couteau fut tiré.

Trois des batailleurs restèrent bientôt sur le carreau, le corps fardé de coups de couteau.

Voici leurs noms : Henri Vander Haeghen, de Ruysselede, Jules De Pauw et Auguste Busschaert, de Aelter.

Tous trois ont reçu les derniers sacrements.

Les deux premières victimes se trouvent dans un état qui laisse fort peu d'espoir de les sauver.

Les coupables sont arrêtés.

Dernières nouvelles régionales

LE CRIME DE LA RUE DE LA MONNAIE

Douai, 1er juillet. — Je vous confirme les renseignements envoyés vendredi soir, concernant l'adjonction de la Chambre des appels correctionnels à la Chambre des mises en accusation pour l'examen du dossier relatif à l'accusation portée contre le Frère Flamidien.

BOURSE DE PARIS
du SAMEDI 1er JUILLET
(Par dépêche de notre Correspondant Spécial)

Cours précéd.	Tendance : lourde	Ouverture	2 h. 2e	Clôture
101 87	3 0/0	101 07	101 02	101 05
....	3 0/0 Amortissable	102 67	102 67	102 65
....	3 1/2 0/0	....	....	....
3990	Banque de France	....	....	4000 ..
1071	Banque de Paris	1060	1059	1084 ..
610	Comptoir National	....	....	612 ..
705	Crédit Foncier	....	....	.... ..
948	Crédit Lyonnais	950	950	951 ..
600	Société Générale	595	595	602 ..
1875	Lyon	....	....	1875 ..
....	Midi	....	....	....
2160	Nord	....	....	2165 ..
....	Orléans	....	....	....
1105	Gaz	....	1125	1110 ..
675	Métaux	....	....	....
3553	Suez	3560	3550	3560 ..
505	Dynamite	....	....	525 ..
95 80	Rubien	95 70	95 80	95 65
....	Russe Consolidé 4 0/0	....	....	....
91 ..	— 0/0or 1891	....	....	91 10
....	— 4 0/0 1894	....	....	....
....	— 3 1/2 0/0 1895	....	....	91 05
....	Banque Impériale	....	....	505 ..
....	Andalous	....	....	245 ..
....	Autrichiens	....	....	746 ..
170 ..	Lombards	164	165	168 ..
722	Méridionaux	....	....	726 ..
175 ..	Nord-Espagne	181	179	181 ..
240 ..	Saragosse	220	217	223 ..
63 65	4 0/0 Extérieure Espagne	62 05	61 90	62 25
....	3 0/0 Portugais	26 85	26 85	26 25
....	5 0/0 Hongrois or	....	....	....
....	4 0/0 Turc ..... série B.	....	....	....
26 55	— ..... série C.	26 70	26 70	26 70
22 90	— ..... série D.	23 10	23 10	23 10
128 25	Chemins Ottomans	127 50	127	127 ..
563 ..	Banque Ottomane	569	569	569 ..
....	Tabacs Ottomans	300	300	300 ..
....	Egypte	....	....	....
....	Alpines	....	....	....
77 50	Rio Ali. Chartered	....	82	82 75
....	Indefsdoorn Estate	....	....	25 ..
110 ..	Cappe Copper	106	111	113 50
51 ..	Champ d'Or	....	55	55 ..
178 ..	Consolidated Goldfields	190	192	190 50
707 ..	De Beers	720	733	731 50
601 ..	Ferreira Gold	....	....	610 ..
196 50	Geldenhuis Estate	207	215	210 ..
....	Huancaca	56	57	57 ..
53 ..	Langlaagte Estate	....	....	85 ..
....	Mines d'Or (Comp. Franç.)	....	....	....
60 25	Mozambique (Comp. de)	63	63 50	64 50
....	Mossamedes (Comp. de)	....	....	14 75
71 ..	Randfontein Estate	73	73	74 ..
1117 ..	Rio-Tinto	1150	1152	1173 ..
255 ..	Robinson Gold	270	268	265 50
159 ..	Sommer et Tack	168	168	167 50
30 ..	Sinoia	....	....	31 50
205 ..	Tharsis	210 50	207	211 ..
52 50	Transvaal Consol	53 50	52 50	52 75
....	French South Afric	....	....	....
160 50	East Rand	172	175	173 50
89 ..	Rio-Tinto Rioux	....	....	94 ..
63 50	Brésil 4 0/0	64	63	63 25
73 ..	Brésil 5 0/0	73	73 10	73 50
....	Chinois 4 0/0	....	....	....
....	Tonkin 2 1/2 0/0	....	....	....
107 7/16	Consolidé Anglais	....	....	....
25 15	Chèque	....	25 18	25 18
....	Argentine (Républiques 0/0)	....	....	....

OBLIGATIONS

COURS AU COMPTANT. — Paris, 1er juillet

VILLE DE PARIS	Cours préc.	Clôt.	CRÉDIT FONCIER	Cours préc.	Clôt.
1855 60/0 0/0	—	—	Bons 1887	53.50	53.00
1865 4 0/0	550.00	547.00	Bons 1888	51.00	50.75
1869 3 0/0	422.00	420.25	Communn. 1877	490 00	490.00
1871 3 0/0	419.00	419.00	— 1880	495.00	495 00
1875 4 0/0	554.00	550.00	— 1891	492.00	493 00
1876 4 0/0	550.00	547.50	— 1892	494.00	495.00
1886 2 0/0	—	—	Foncières 1877	600.00	600.00
1886 3 1/2	—	—	— 1879	496.00	495 00
1892 2 1/2	382.50	385.50	— 1883	457.00	455.00
1892 3 1/2	99.25	100.00	— 1885	479.00	479.00
			— 1886	100.00	100.75
			— 1892	479.00	479.50

BOURSE DE LILLE DU 1er JUILLET 1899

Albi	1875 ..	Courrières	2198 ..	Lens	.... ..
Anzin	.... ..	Crespin	267 50	— 400	555 ..
Arbre-court	.... ..	Douchy	998 ..	Liévin	2010 ..
Blanzy	.... ..	Dourges	2080 ..	Ligny-Aire	.... ..
Bruay	3250 ..	— 400	245 ..	Marles 35 0/0	.... ..
— 20	.... ..	Drocourt	.... ..	— 50 0/0	.... ..
Bully-Grenay	3700 ..	Escarpelle	775 ..	Meurchin	.... ..
Campagnac	.... ..	Ferfay	.... ..	— 50	.... ..
Carvin	1780 ..	Flines	.... ..	Ostricourt	.... ..
Clarence (la)	999 ..			Vicoigne	.... ..

DERNIÈRE HEURE COMMERCIALE
LAINES

Le Havre, 1er juillet. (*Télégramme de M. [illegible]*) — Le marché est calme. On a vendu 25 balles.

On cote : Décembre, 191 fr.; janvier, 188; février-mars, 185, les autres mois sont inchangés.